

Qu'est-ce que le CVS

CVS veut dire Conseil de la vie sociale.

À quoi sert le CVS

Le CVS est un lieu pour parler de la vie dans la résidence.

Vous pouvez donner votre avis.

Vous pouvez proposer des idées pour améliorer la vie dans la résidence.

Les représentants portent les questions et les propositions des résidents.

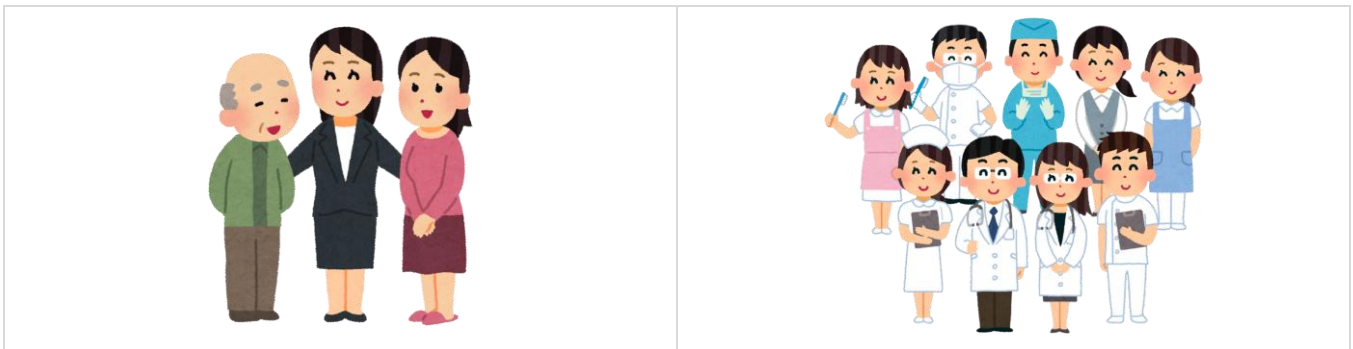


Le CVS vous permet de participer

- Votre avis compte.
- Vos questions peuvent être discutées.
- Le CVS peut proposer des améliorations.

Qui participe au CVS

- Au moins 2 représentants des résidents.
- 1 représentant des professionnels de la résidence.
- 1 représentant de l'organisme gestionnaire.
- Des représentants des familles ou des proches aidants peuvent participer.
- D'autres personnes peuvent être invitées selon les sujets discutés.



Important

Les représentants des résidents ont une place centrale dans le CVS.

Le président est élu parmi les représentants des personnes accompagnées, quand les règles de la résidence le permettent.

Comment fonctionne le CVS

1. Les représentants recueillent vos questions, vos demandes et vos idées.
2. Les membres du CVS en parlent pendant la réunion.
3. Le CVS donne son avis et peut faire des propositions.
4. Un compte rendu est rédigé après la réunion.

Les réunions et les sujets du CVS

Combien de réunions

La loi prévoit au moins 3 réunions du CVS par an.

La résidence peut décider d'en organiser davantage.

L'ordre du jour est envoyé avant la réunion avec les informations utiles.

De quoi parle le CVS

- De vos droits et de vos libertés.
- De la vie quotidienne dans la résidence.
- Des activités et des services proposés.
- Des travaux, des équipements et des locaux.
- Du prix et de la qualité des services.
- Du projet de la résidence.
- De la prévention et de la lutte contre la maltraitance.
- De l'évaluation de la résidence et de l'enquête de satisfaction.



Si vous avez une question ou une réclamation

Parlez à votre représentant au CVS.

Demandez à la résidence le nom de vos représentants.

À retenir

Le CVS vous permet de participer à la vie de la résidence.

Vous pouvez parler à votre représentant avant une réunion.